



**Association Cybèle-Les fées de l'Espoir**

87 Ter Avenue de la République  
33380 MIOS

Tél = 0676680449 - 0631914232  
SIRET = 84424572000017

*Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

## FORMULAIRE DE SOUHAIT D'ADOPTION

Vous souhaitez adopter un chien ou un chat sous couvert de notre association. Nous vous invitons à remplir ce formulaire en guise de « premier contact ».

Merci de nous le retourner dans les meilleurs délais par mail à la personne responsable du dossier :

**Françoise ([cybelelesfees.fbc@yahoo.com](mailto:cybelelesfees.fbc@yahoo.com))**  
**Rosine ([cybelelesfees.nrc@yahoo.com](mailto:cybelelesfees.nrc@yahoo.com))**

Celui-ci nous permet d'avoir des détails sur l'accueil que vous pouvez offrir à un animal ainsi que de cibler vos attentes.

*Si vous trouvez votre bonheur par un autre biais, merci de nous prévenir. Ainsi que de n'importe quel changement pouvant modifier votre «fiche d'adoptant» (présence d'un autre animal, enfants, changement d'adresse....)*

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone Portable : .....

Email : .....

Date de naissance : vous.....conjoint.....

Profession : vous.....conjoint.....

Situation Familiale : .....

Avez-vous le permis ?

Avez-vous un véhicule personnel ?

Y-a-t-il des allergies dans la famille ? Si oui, lesquelles et pour qui ? .....

.....

**1) Pourquoi voulez-vous adopter ? (votre motivation en quelques lignes)**

.....

.....

.....

.....

**2) Quelle distance êtes-vous prêt à parcourir si vous deviez aller le chercher ?**

.....

**3) Souhaitez-vous adopter**

un mâle     une femelle     indifférent

Avez-vous déjà repéré un animal que nous proposons à l'adoption ? Si oui, lequel ?

.....

**4) Si pas de souhait particulier, quelle est la tranche d'âge souhaitée du chien ou du chat ?**

.....

**5) Avez-vous déjà eu un chien?**     oui     non    Combien ?

Adopté(s) ?     oui     non

**6) Avez-vous déjà eu un chat?**     oui     non    Combien ?

Adopté(s) ?     oui     non

**7) Avez-vous actuellement d'autres animaux ?**

.....

**8) Quel(s) genre d'animaux est-ce ? (dominant, dominé, sportif, calme)**

.....

.....

**9) Vous vivez :**

en appartement     étage     ascenseur     avec balcon  
 en maison  
 sans jardin             avec jardin

Si vous avez un jardin, la superficie est de .....

Le jardin est-il clôturé ?     oui     non

Si oui, hauteur de la clôture et quel type ?

.....

**10) Nombre d'enfants :** .....

Leurs âges : .....

Ont-ils déjà eu des contacts avec des chiens et/ou des chats?  oui  non

Une naissance est-elle prévue dans un futur proche?  oui  non

L'arrivée d'un (autre) enfant sera-t-elle un obstacle à garder l'animal ?  oui  non

**11) Quel est le temps d'absence quotidienne estimée (complètement seul ou avec congénère(s)) ?**

VOUS..... CONJOINT.....

**Où sera le chien pendant vos absences ?**

.....

**12) Combien de promenades prévoyez-vous (fréquence et durée) pour le chien et où ?**

.....

**13) Où vivra l'animal (maison ou dehors nuit et jour) ?**

.....

**14) Durant vos vacances, l'emmenez-vous avec vous ?**

.....

**Si non : A qui le confierez-vous ?**

.....

**15) Etes-vous prêt à éduquer un chien (propreté, bases de l'éducation) ?**

oui  non

**16) Etes-vous conscient qu'il pourra demander patience, ténacité et éducation ?**

oui  non

**17) Etes-vous conscient qu'il faudra peut-être plusieurs semaines avant que l'animal ne s'adapte à son nouvel environnement ?**

oui  non

**18) Etes-vous conscient qu'un chien a besoin d'être sociabilisé (contacts quasi-quotidien avec différents congénères et humains, nombreuses sorties pour rencontrer toute sorte de situation etc.)**

oui  non

19) Vous sentez-vous prêt à vous investir pour sa socialisation ?

oui     non

20) L'animal adopté sera-t-il utilisé pour travailler (sécurité, garde d'un terrain ou local, etc) ?

oui     non

21) Acceptez-vous de recevoir la visite d'un membre de l'association avant l'adoption et après l'adoption ?

oui     non

22) Vous engagez-vous à donner des nouvelles régulières de l'animal que vous avez adopté ?

oui     non

23) Avez-vous pris connaissance des formalités et des conditions d'adoption ?

oui     non

24) Tous les membres de la famille est-elle d'accord sur le principe de l'adoption ?

oui     non

25) Etes-vous conscient que l'adoption d'un animal implique des frais au quotidien (nourriture de qualité, vaccinations, visite vétérinaires de routine, vermifuge, traitement antiparasitaires, etc.) ?

oui     non

26) Etes-vous conscient qu'un animal peut, à tout moment, avoir besoin de soins coûteux (chirurgie pouvant dépasser les 1200 euros, traitement spécial à vie, nourriture vétérinaire, etc.) ?

oui     non

27) Le cas échéant, êtes-vous prêt à assumer ses frais ?

oui     non

28) Pensez-vous prendre une assurance santé pour votre animal ?

oui     non

28) Quel est le nom de votre vétérinaire et quelles sont ses coordonnées ?

29) Comment avez-vous connu notre association ?

Facebook                       bouche à oreille d'un particulier     autre  
 conseil d'une association     Seconde Chance                       Fonds St Bernard

30) Allez-vous recommander notre association ?

### 31) Souhaitez-vous aider notre association ?

- Partager et diffuser sur internet des annonces de nos protégés
- Faire un don ponctuel, mensuel, ou à la fin de l'année
- Effectuer des pré-visites pour les futurs adoptants quand sont près de chez vous
- Autre

Pour toute adoption, il vous faudra fournir :

- Une photocopie de votre pièce d'identité (recto / verso) et de votre justificatif de domicile
- Les frais d'adoption (par virement de préférence ou PayPal ou éventuellement par chèque)
- Un chèque de caution de 500 euros pour les chiens non encore stérilisés, qui ne sera pas encaissé et annulé dès la stérilisation effectuée (obligatoire avant l'âge de 9 mois)
- Le certificat d'engagement et de connaissance complété et signé
- Le contrat complété et signé

**Lors de l'arrivée, collier, harnais, deux laisses et médaille gravée sont obligatoires**

***J'ai pris note que si je devais adopter un animal via l'association, ce formulaire et les pièces justificatives demandées seront joints à mon dossier d'adoption.***

***Que les frais d'adoption sont de 380 € pour un chiot et de 480 € pour un adulte comprennent identification, passeport, vaccins, déparasitage, vermifuge, transport et stérilisation-castration pour adulte pour les chiens venant d'Espagne***

***Pour les sauvetages en France -250 chiots - 350 adultes à discuter en fonction transport ou pas en France***

***Adoption d'un chiot : chèque de caution non encaissé de 500 € annulé et détruit après justificatif de castration ou stérilisation.***

***Adoption d'un sénior (8 ans ou plus), chien handicapé ou malade : 320 € et les frais pourront être adaptés aussi en fonction du loulou***

***Adoption double : 850 € ADULTE et CHIOTS 650 €***

**>> IMPORTANT :** Tous nos protégés viennent du sud de l'Espagne et sont systématiquement testés pour les 3 maladies méditerranéennes : Leishmaniose, Filariose (Vers du cœur) et Ehrlichiose.

**NOUS RECOMMANDONS ET CONSEILLONS FORTEMENT de faire faire une analyse de contrôle 6 mois après l'arrivée du chien et une autre un an après. Ensuite un test une fois par an, ou une fois tous les 2 à 3 ans à minima, est conseillé.**

**(Il y a parfois de faux négatif si la maladie est endormie ou à un stade trop précoce lorsque les tests en Espagne ont été effectués)**

**Coût d'une analyse (prise de sang et labo) : entre 80 et 100 euros selon les vétérinaires et laboratoires**

***J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.***

***L'adoption d'un animal doit être un ACTE REFLECHI.***

***L'adoptant s'engage à assumer son animal jusqu'à sa mort et à le considérer comme un être sensible.***

Fait à .....

Le ...../...../.....

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

# Conditions d'adoption avec clause éducation

## Association Cybèle-Les fées de l'espoir

### ARTICLE 1 :

**Bien traiter l'animal adopté, lui donner l'affection, la nourriture, les soins et un habitat convenable. L'animal ne dormira jamais dehors, ne servira pas pour la garde (ne sera pas dressé au mordant), et ne sera pas tenu à l'attache.**

A munir les chiens d'un collier et d'une médaille portant nom et numéro de tél de son propriétaire et vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'insert électronique de l'animal.

### ARTICLE 2 :

S'engager à le conserver toute sa vie durant : en aucun cas, ne peut être euthanasié (sauf avis médical), vendu ou cédé à autrui sous peine de poursuites judiciaires.

### ARTICLE 3 :

**En cas de retour de l'animal pour quelque raison que ce soit, immédiatement prévenir l'association qui le récupèrera dans les plus brefs délais.** Dans tous les cas, les frais engendrés par le retour de l'animal seront entièrement supportés par l'adoptant défaillant qui convient de ne pouvoir réclamer à l'association le remboursement des frais d'adoption encaissés préalablement à sa défaillance. **En cas de retour de l'animal il devra être amené par son ancien propriétaire dans la nouvelle famille trouvée par l'association lors d'un rendez-vous donné par un des membres de l'association et devra restituer tous les documents concernant l'animal (carte identification, carnet de vaccination).**

Avant d'envisager l'abandon, l'adoptant se doit d'avoir cherché toutes les solutions possibles au(x) problème(s) de l'animal (avoir consulté un comportementaliste, s'être inscrit dans un centre d'éducation...), les factures ou une attestation vous seront demandées avant la prise en charge de l'animal.

### ARTICLE 4 :

**Ne pas lâcher le chien dans les endroits où il pourrait s'échapper et le promener en laisse ou longe surtout pendant les 6 premiers mois. Il ne devra être lâché que dans des lieux où sa sécurité n'est pas menacée et uniquement lorsqu'il aura acquis un excellent rappel.**

L'adoptant est conscient qu'il adopte un chien qui a souffert (maltraitance, errance...) et qui est donc susceptible de présenter un certain traumatisme et donc céder à la panique et s'enfuir. Si l'animal devait s'échapper, être perdu ou mourir, l'adoptant devra prévenir dans les 24 heures, le **Fichier National d'Identification des carnivores domestiques au 01.55.01.08.08** ainsi que L'association **Cybèle-Les Fées de l'Espoir au 06.76.68.04.49** en expliquant les circonstances. De plus en cas de perte, l'adoptant s'engage à faire des recherches par lui-même (affiches, recherches physiques...).

### ARTICLE 5 :

A faire tous les vaccins de nature à garantir le bon état sanitaire de l'animal, le vaccin antirabique étant fortement conseillé. Une photocopie du passeport peut vous être demandée dans le cas d'un contrôle de suivi.

En cas de retour de l'animal, quelque qu'en soit la raison, le coût des vaccins sera à la charge de l'ancien adoptant, s'il s'avère que ceux-ci n'aient pas été effectués.

Si l'animal est un jeune, à ne pas le mettre en contact direct avec d'autres congénères tant qu'il n'aura pas eu son rappel de vaccin. Cette mesure semble essentielle afin de respecter la santé et l'intégrité physique des jeunes animaux. Les jeunes animaux pourront être mis en contact avec les autres animaux dès lors qu'ils auront reçu les vaccins et auront donc obtenu une protection efficace.

### ARTICLE 6 :

**L'adoptant s'engage à communiquer à l'association chacun de ses changements d'adresse, de téléphones ou d'adresse mail, dans les plus brefs délais.** Ceci afin de permettre de retrouver votre animal en cas de perte ou de vol

### **ARTICLE 7 :**

A donner des nouvelles régulièrement avec des photos... sur Facebook (un groupe a été créé sur le réseau social Facebook à cet effet « Les Heureux adoptés de Cybèle ») ou à la personne responsable de l'adoption Rosine ou Françoise et à recevoir l'enquêteur de l'association ou un membre désigné, chargé du contrôle de l'animal, sur présentation de sa carte, afin qu'il puisse s'assurer du bon état et des bonnes conditions de vie de ce dernier. Cette obligation n'est pas conditionnée par une inquiétude particulière concernant l'animal. Dans le cas d'un refus, l'association pourra saisir le Juge des référés pour obtenir la restitution de l'animal.

### **Peine encourue en cas de négligence et de maltraitance - Article 521-1 du code pénal**

Le fait, publiquement ou non d'exercer des sévices graves ou sexuels, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans de prison et 450 00 euros d'amende.

### **ARTICLE 8 :**

**Si la stérilisation/castration n'est pas effectuée par l'association, la famille adoptante s'engage à stériliser l'animal dès l'âge de 7 mois (et avant 10 mois, selon avis du vétérinaire) et un chèque de caution de 500 euros est demandé puis annulé (restitué sur demande) dès justificatif du vétérinaire envoyé à l'association (facture indiquant le nom du chien et son numéro de puce) ou à la personne responsable de l'adoption et s'engage à ne pas faire de la reproduction.** Pour les animaux de moins de 6 mois la stérilisation / castration des animaux ne peut être pratiquée. En cas de problème de santé empêchant l'intervention, un certificat vétérinaire sera demandé expliquant la raison.

La carte d'identification définitive sera envoyée directement par l'I-Cad à la famille après que celle-ci ait envoyé le courrier à l'I-Cad avec le certificat intra-communautaire fait par le vétérinaire, les photocopies de toutes les pages écrites du passeport et le chèque demandé.

Si l'animal est déjà en famille d'accueil en France, l'association fera la cession directement à la famille adoptante, après une période de 1 à 2 mois.

### **ARTICLE 9 :**

L'adoptant s'engage à ce que le chien qu'il adopte ne soit pas une menace pour les autres animaux et accepte, le cas échéant d'en endosser la responsabilité. Nous attirons l'attention sur le fait qu'un animal déclaré non agressif avec les chats ne dispense pas de la vigilance en vigueur. Lors de l'adoption, pensez à prévenir votre assurance pour que votre chien soit couvert par votre Responsabilité Civile Habitation.

### **ARTICLE 10 :**

L'adoptant reconnaît prendre en charge à compter du jour d'adoption, les frais occasionnés par d'éventuelles pathologies pouvant apparaître en dépit de la vigilance et du suivi effectués dans les pensions d'où viennent les chiens et s'engagent à assurer les soins nécessaires chez le vétérinaire ou pour tout accident subi par l'animal quelles qu'en soient les circonstances, ces frais n'étant en aucun cas pris en charge par l'association Cybèle-Les Fées de L'espoir.

### **ARTICLE 11 :**

**L'adoptant déclare être conscient et respectueux du traumatisme inhérent au passé de l'animal et accepte de laisser à celui-ci le temps nécessaire afin qu'il puisse prendre confiance**

**Un certificat d'engagement et de connaissance (décret 2022-1012 du 18/07/22) sera fourni avec ce contrat.** Ce certificat devra être signé par le nouvel acquéreur qui devra apposer une mention manuscrite par laquelle il s'engage à respecter les besoins de l'animal selon les particularités de sa race ou de ses croisements.

**Un certificat de bonne santé avec les antécédents du chien sera également fourni.**

**Le non-respect de ce contrat entraîne les sanctions suivantes:**

- La résiliation du contrat, et l'association Cybèle-Les Fées de L'espoir aura toute latitude pour reprendre l'animal.
- D'éventuelles poursuites pénales contre le contrevenant, notamment dans le cas où une fausse adresse serait fournie ou une défaillance (maltraitance...)  
Étant entendu que les sommes versées lors de l'adoption l'ayant été à titre de don, elles restent acquises à l'association Cybèle-Les Fées de L'espoir.

**Association Cybèle-Les Fées de l'Espoir**

Présidente : Valérie DA SILVA-GREFFIN

Adresse : 87 Ter Avenue de la République  
33380 MIOS

**Tous les animaux sont identifiés, primo vaccinés et stérilisés pour les adultes (\*sauf animaux de moins de 6 mois et ceux ayant eu un avis défavorable du vétérinaire).**

Signature avec la mention lu et approuvé pour les conditions adoption

Le

Signature